

LOCATION TABLES – CHAISES ET/OU BANCS EN BOIS
POUR LES PARTICULIERS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/10/2018

JUSQU'A 5 TABLES + BANCS ET/OU CHAISES : 50.00 € (de 1 à 5 tables)

JUSQU'A 10 TABLES + BANCS ET/OU CHAISES : 100.00 € (de 6 à 10 tables)

Le prêt est gratuit pour les associations.

Caution identique à celle de la location de la salle des fêtes, soit 500.00 € par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public. Cette dernière sera rendue une fois le matériel restitué dans sa totalité.

La location du matériel devra également être réglée par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.